

Le dimanche, on les voit, une Bible sous le bras, se rendre en foule au temple ; tandis qu'un missionnaire indigène leur explique et leur commente quelques pages du livre sacré, presque tous prennent des notes au crayon, et ces notes, au retour du temple, servent de texte à la conversation.

Le soir, à Tahiti

Le chef de famille lit tout haut, chaque jour, vers neuf heures, le repas du soir terminé, un passage de l'Ancien Testament, puis récite, d'une voix mesurée et d'un ton pénétré, une prière dans laquelle il est toujours fait mémoire des parents, des amis, de la Reine, de l'Empereur des Français et du Gouverneur, son représentant. Pendant cette prière, les assistants se tiennent prosternés, et nous ne saurions dire avec quel recueillement et quelle sincérité touchante s'accomplit ce pieux devoir.

Après la prière, hommes, femmes et enfants, assis en cercle autour d'une lampe dont une moitié de coco fait tous les frais, entonnent des hymnes, dont le chant, exécuté en chœur, se prolonge parfois assez avant dans la nuit. Pendant cette sorte de récréation, l'un des membres de la réunion prépare une cigarette avec un peu de tabac, qu'il dessèche, au moment même, à la flamme de la lampe et qu'il roule ensuite dans une feuille préparée de pandanus (*Fara*). Il en tire deux ou trois bouffées de fumée qu'il rend lentement par les narines, puis il passe la cigarette à son voisin qui, après en avoir fait autant, la transmet à son tour, et elle va ainsi de main en main, de bouche en bouche, jusqu'à ce qu'elle soit complètement épuisée.

Cependant les rangs s'éclaircissent, chacun ayant successivement gagné sa couche selon que le besoin de repos s'est fait sentir : les chants diminuent peu à peu et finissent par cesser. Rien, si ce n'est peut-être la respiration de quelque dormeur, ne trouble plus le silence de la case où la lampe continue de brûler en projetant autour d'elle sa lueur douteuse, destinée, dans les idées des indigènes crédules, à les préserver des maléfices des *Tupapau* (esprits ou revenants) qui d'ordinaire rôdent la nuit autour des cases. Ces idées superstitieuses rendent le Tahitien d'une poltronnerie puérile : aussi le voit-on rarement s'éloigner seul de chez lui au milieu des ténèbres.

Chapitre 14 Fêtes de famille et de districts

L'achèvement d'une maison, d'un temple, d'un pont ; la célébration d'un mariage, etc., sont pour le Tahitien des occasions de fête. Ces fêtes, dont un grand dîner, *Amu Raa Maa*, forme la partie principale, s'accompagnent de jeux et de danses, *Upa Upa*, qui ont habituellement lieu dans l'enclos où s'élève la maison du chef de district qui reçoit. Les préparatifs de ces repas d'apparat se font longtemps à l'avance et chaque famille y contribue dans la limite de ses moyens : qui apporte des cochons, qui des poules, qui des fruits de l'arbre à pain, qui des régimes de *Fei*. Les plus robustes se chargent de préparer le four (*Umu*), de la cuisson des mets et des travaux les plus rudes, tandis que les femmes dressent et ornent les tables, disposent la vaisselle et veillent à tout ce qui regarde l'ordonnance du service.

Le 7 janvier 1858, nous assistâmes à une de ces fêtes de famille, à Haapape. Le chef de ce district qui, pour ses services distingués lors de notre dernier fait d'armes, à la prise de Fautahua (1846), avait reçu la croix de la Légion d'Honneur¹, *Tariirii*, mariait l'une de ses filles, *Matautau*, à *Tita*, fils de *Pohuetea*, ex-chef de Punaauia.

Dès la veille de la fête, le gouverneur par intérim et tous les officiers français de la colonie se rendirent à la pointe Vénus, à l'invitation de *Tariirii*, et chacun s'installa comme il put dans la belle et vaste maison du chef ainsi que dans les cases indigènes des environs. Pour moi, parti de Papeiti vers cinq heures et demie du soir, la nuit me surprit en route, mais quand j'avais déjà franchi le morne escarpé de Taharaa. Un orage, qui depuis longtemps menaçait, vint à éclater avec fureur et la pluie se prit à tomber à torrents. Mon cheval, que j'excitais de l'éperon et de la voix, n'avancait qu'à grand'peine, ayant à lutter contre la violence de l'averse et à vaincre la terreur que lui causaient et les éclats du tonnerre et la lueur éblouissante des éclairs, qui redoublait encore l'obscurité profonde où nous étions plongés. Après plus de vingt minutes de course folle sous cette pluie diluviale, mon cheval, abandonné à son seul instinct, m'emporta vers le sentier de Haapape. Comme je ne pouvais guère apercevoir au-delà de la tête du pauvre animal, c'est à la lueur d'un éclair que je reconnus le sentier et que j'appréciai aussi la distance que j'avais encore à parcourir pour atteindre le but.

Enfin, j'arrivai chez *Tariirii*. Aussitôt un indigène de s'emparer de mon cheval et de me conduire à la case occupée par la cheffesse de Punaauia, *Ai Fenua*, tante du futur et jeune époux. Là, ce fut à qui m'offrirait des vêtements de rechange ; on m'improvisa un cabinet de toilette au moyen de rideaux, et, quelques instants après, je reparaisais vêtu d'une chemise sèche et d'un *Pareu*, c'est-à-dire, en costume indigène. La pluie ayant cessé, j'allai dans cet accoutrement, faire ma visite à *Tariirii*. A ma grande surprise, je le trouvai déjà entouré de plusieurs officiers porteurs du même accoutrement que le mien et tout aussi peu chaussés que je l'étais moi-même. Cette coïncidence, toute en faveur du pittoresque et de la couleur locale, me mit à l'aise et me permit de prendre gaîment le thé avec toute la famille.

Revenu à la case qui m'était destinée et où des nattes, disposées sur l'endroit le plus moelleux du sol jonché d'herbes sèches, devaient composer ma couche, je m'y trouvai en compagnie d'une soixantaine de naturels des deux sexes. Ils s'empressèrent avec cordialité autour de moi, et après m'avoir souhaité la bienvenue, *Pohuetea* fit la prière et me demanda si le chant des hymnes ne troublerait pas mon sommeil. Je suppliai ces braves gens de ne rien changer pour moi à leurs habitudes, et m'étendant sur les nattes qui m'avaient été préparées, je ne tardai pas à m'endormir au bruit de la mélodie des cantiques anglicans.

Le lendemain, vêtus de leurs uniformes, les officiers se groupèrent autour du gouverneur, et, chacun de nous ayant offert le bras à une cheffesse, nous fîmes cortège aux futurs époux en les accompagnant au temple. Trois missionnaires indigènes, les plus en renom de l'île, firent une touchante allocution à *Tita* et à *Matautau* qui, après les formalités prescrites par la loi française, furent déclarés unis en légitime mariage.

¹ - N.E. : Une courte biographie de *Tariirii* (1822-1889) se trouve dans le *Mémorial polynésien de la Légion d'honneur* de Pierre Romain du BSEO 298 p. 6. Voir *Chefs et notables*, pp. 59-61, 94, 116-119.

Un temps magnifique ne cessa de favoriser cette journée. Le repas eut lieu à deux heures, dans l'enclos du chef *Tariirii*. Une espèce de plafond en feuilles de cocotier tressées, projetait sur les convives une ombre agréable et une douce lumière ; ses nombreux supports, entourés d'étoffes et garnis de feuillage, ajoutaient au pittoresque de la disposition et du décor des tables. Des tentures faites avec des pièces d'indienne de nuances variées et réunies avec goût (*Tifeifei*), formaient des carrés, des losanges, des étoiles, etc., etc., dans tout le pourtour de l'enclos. Je remarquai une pièce de cotonnade blanche aux angles de laquelle se déployaient les aigles de Prusse et de Russie et dont le centre était occupé par l'aigle impériale de France encadrée d'un ornement gracieux.

Une table dressée à part devant la maison du chef, était servie à l'euro-péenne et couverte de mets et de vins de toute sorte. C'est là que prirent place avec les jeunes époux et leurs parents, le gouverneur et son état-major. Les indigènes, au nombre de cinq cents environ, s'assirent aux autres tables, disposées perpendiculairement à la précédente et ornées avec beaucoup de goût. Les produits variés de la cuisine nationale s'y étalaient à profusion et, comme boisson, un coco vert, dépouillé de son enveloppe fibreuse, se voyait devant chaque convive. Toutefois le vin et la bière ne firent pas défaut. Les indigènes pouvaient au reste d'autant mieux s'en procurer que des industriels, accourus de Papeiti, s'étaient établis à l'extérieur de l'enclos du chef, ce qui donnait à cette fête la physionomie de nos assemblées normandes ou de nos pardons de Bretagne. Le repas, auquel présida la plus cordiale et la plus franche gaîté, ne dura guère moins de trois heures.

Les danses de la nuit

La nuit venue, les danses commencèrent et bientôt, au bruit de *Upa Upa*, danse d'un merveilleux entrain, l'on vit accourir tous les gens du village. La tête ceinte de délicieuses couronnes de *Pia* ou de feuillages odorants, les jeunes filles y déployèrent toutes leurs grâces et leur agilité.

C'étaient des mouvements de bras et de hanches, dont nous ne saurions donner une juste idée. Tout leur corps vibrait comme dans un paroxysme de volupté ; tout en elles exprimait l'ivresse des sens et l'on eût dit de véritables bacchantes. Si l'une d'elles, réalisant des prodiges de souplesse et de légèreté, l'emportait sur la danseuse qui l'avait précédée, elle était saluée par les acclamations joyeuses et les applaudissements frénétiques de la foule. Ces *Upa Upa* s'exécutaient au son de petits chalumeaux en roseau. Des artistes indigènes tiraient de ces instruments primitifs quelques notes sur un mode très vif, tout-à-fait caractéristique et propre à ces danses (*Ori*). Une voix seule entonnait un chant (*Pehe*) aux paroles nazillardes, bientôt les assistants s'y associaient avec passion, prononçant des mots rythmés et saccadés, frappant en cadence dans leurs mains, sur le sol ou sur le premier objet venu doué de quelque sonorité. Autrefois l'on y mettait plus de façons et c'était à l'aide de grands tambours (*Pehu*) que l'on dansait le *Upa Upa* ou *Heiva*. On se servait aussi du *Vivo*, flûte dont on jouait avec le nez. Ainsi que l'a dit M. Moerenhout, les danses principales étaient :

- 1° *Upepehe*, danses et chants de femmes avec accompagnement de tambour. Il n'y avait qu'un homme et une femme qui chantassent. Toutes

les autres femmes ne faisaient entendre qu'une espèce de sifflement, en accord avec le chant. Cette danse s'exécutait en état de nudité complète.

- 2° *Mamaha*, danse d'hommes et de femmes, au son du tambour. Les danseurs étaient aussi tout nus.
- 3° *Hura*, espèce de représentation où les acteurs s'habillaient derrière un rideau. Les hommes ouvraient la scène, en appelant à plusieurs reprises ; et d'un ton passionné, les femmes qui arrivaient bientôt, habillées avec beaucoup de recherche, la tête ornée de fleurs, les cheveux tressés et inondés d'huile et de parfums. Elles entraient et sortaient à chaque instant, incessamment appelées par des hommes, dont les gestes, les mouvements, les paroles, exprimaient l'impatience, et qui semblaient tressaillir de plaisir à la vue de leurs amantes¹.
- 4° *Mamua*.
- 5° *Mau Pepe*. Ces danses sont si obscènes, « qu'il est de toute impossibilité de les décrire. »

Les Tahitiens connaissent aujourd'hui toutes nos danses françaises.

Chapitre 15

Traits de magnanimité de chefs tahitiens

Des Français sans défense

Notre dernière guerre avec les Tahitiens fut signalée par plusieurs épisodes qui caractérisent à merveille la grandeur d'âme de ce peuple, ses nobles et généreux sentiments. Nous tenons le fait suivant de l'officier auquel il arriva.

Le capitaine d'infanterie de marine T..., alors lieutenant, fut un jour envoyé en reconnaissance avec cinq soldats et un clairon. Il cheminait dans les montagnes depuis plusieurs heures, lorsqu'au détour d'un sentier à peine tracé, il se trouva tout-à-coup à découvert et au milieu d'un camp tahitien.

L'ardeur du soleil, la difficulté et la longueur de la marche avaient épuisé nos soldats. Ils n'en songèrent pas moins à se défendre, et l'officier ayant adressé quelques paroles d'encouragement à ses compagnons, ils se préparaient à une lutte impossible, quand le chef du camp, s'étant levé aussitôt, contint ses hommes par un geste d'autorité, et s'avançant vers le lieutenant d'un pas mesuré et d'un air grave :

— « Salut à toi, dans le vrai Dieu, lui dit-il. Sois le bienvenu parmi nous et laisse là des armes inutiles. Vous n'êtes pas nombreux et les soldats semblent bien fatigués. Vois, ajouta-t-il, en étendant la main vers les trois ou quatre cents indigènes qui l'entouraient, c'est l'heure du repas : approche et fais comme nous. Reste ici pendant tout le temps que cela te sera nécessaire pour te délasser et pouvoir te remettre en route. Tu iras dire ensuite à ton *Tavana* (grand chef) comment nous agissons avec les Français sans défense. »

La voix du capitaine trahissait encore une vive émotion lorsqu'il nous racontait ce trait de générosité et il ne faisait nulle difficulté d'avouer qu'il s'était senti pris de désespoir en voyant la perte infaillible des soldats qu'il commandait.

¹ - N.C. : Nous avons souvent vu exécuter cette danse pendant notre séjour à Tahiti, avec la seule différence, que les préparatifs derrière un rideau étaient supprimés.

Il se rendit à l'invitation du chef tahitien et tous prirent place parmi les indigènes. Puis, le repas terminé, le chef leur enleva leurs armes et les fit reconduire sains et saufs au-delà de ses avant-postes. (Affaire de Punaauia).

Pas de feu sans sommations

C'était environ six mois avant la prise de Fautahua qui, mettant en nos mains la clé des chemins de l'île, obligea la reine Pomare à se rendre à discrétion. Le lieutenant de vaisseau Halligon, aujourd'hui capitaine de frégate, occupait avec soixante hommes le poste de Faaa, situé entre Punaauia et Papeiti. Un soir, il reçut du gouverneur (l'amiral Bruat), l'ordre d'escorter avec 25 hommes, une section d'artillerie qui avait à se rendre de Punaauia à Papeiti et accomplit avec son détachement le trajet qui sépare cette ville de Faaa sans apercevoir l'ombre d'un indigène.

Quelque temps après, la paix était faite et le village de Faaa, naguère complètement abandonné, s'était bien vite repeuplé, la population étant accourue sur les pas de son chef qui avait fait sa soumission. Ce chef était un beau jeune homme, à la taille élevée, à l'air sérieux ; il avait eu son père tué à ses côtés, à l'affaire de Mahaena.

A sa rentrée au village, sa première visite fut pour le capitaine français qui commandait encore le poste situé sur une montagne voisine et qui domine la baie. Après les quelques mots d'introduction d'usage, le capitaine H... , lui exprima le plaisir qu'il avait de le revoir, surtout à la suite d'une aussi longue séparation, et lui demanda encore s'il le remettait bien...

— Mais sans doute répliqua le chef, car il n'y a pas très longtemps que je t'ai vu. C'était un soir, tu passas tout près de moi, alors que tu revenais de conduire à Papeiti des canonnières munis de leurs deux pièces... J'étais près de la pierre de l'homme mort¹.

— Étais-tu seul ?... lui demanda le capitaine.

— Non, dit le chef, j'avais deux cents hommes armés près de moi.

— Et tu n'as pas tiré sur les Français, tes ennemis ?

— Ah ! capitaine, dit le chef en se levant, d'un air digne, tirer sur vous sans vous avoir prévenus...

A la manière des héros d'Homère

Pendant l'année 1846, les Tahitiens, soulevés contre le protectorat français par des suggestions étrangères, avaient avec nos soldats et nos marins de fréquentes escarmouches. La vallée de Fautahua qui, par sa position, était d'une haute importance pour les deux partis, devenait, presque chaque jour, le théâtre de quelques faits d'armes qui sont restés ignorés. En voici un qui nous paraît digne d'être rapporté.

Le capitaine de frégate B..., avec un certain nombre de soldats d'infanterie de marine, de marins appartenant à la division qui se trouvait en ce moment sur rade, et de Tahitiens alliés, sous les ordres de Tariirii, chef de Haapape, se dirigeait sur la ville de Papeiti, après avoir fait une reconnaissance dans les environs.

En traversant la vallée de Fautahua, une fortification toute récente l'arrêta. A la solidité des retranchements, à l'intelligence qui présidait à sa défense, il était aisé de voir qu'un Européen entendu avait dû présider à sa construction.

¹ - N.C. : La pierre de l'homme mort est un petit monument que venaient d'élever à un de leurs camarades, les matelots de la corvette l'*Ariane*. Ce marin fut écrasé dans cet endroit par un fragment de rocher éboulé de la montagne.

N.E. : En 1985 fut érigée la stèle Tavararo en mémoire des victimes de la guerre franco-tahitienne de 1844.

Un feu très vif accueillit le détachement français à son approche. Ne consultant que son courage, sans tenir compte du nombre très inférieur de ses soldats, ni de la force de la position, le commandant donna l'ordre de se précipiter en avant et d'enlever la redoute.

Deux fois nos troupes s'élancent, et deux fois leur élan vient se briser contre des murailles escarpées que l'absence de tout sentier rend infranchissables. Les indigènes en grand nombre, ivres de *Namu*¹ et fiers de leur position, poussent des cris de triomphe. Déjà plusieurs soldats sont tombés atteints par leur feu, tant leur tir a acquis de justesse par la confiance et la sécurité que leur inspirent les murailles derrière lesquelles ils se tiennent à l'abri.

Exaspéré et hors de lui, Tariirii se précipite vers le commandant B...

— Arrête tes hommes, lui crie-t-il, et laisse-moi faire ! Fais-les se coucher à plat ventre, et qu'ils soient seulement prêts à marcher à ma parole !

Et se mettant seul en évidence, son fanion de commandement à la main, il se prend, à la manière des héros d'Homère, à injurier ceux de ses compatriotes qu'il a reconnus derrière les fossés de la redoute... La réponse ne se fait pas attendre ; une décharge vient cribler son étendard et ses vêtements. Aussitôt se tournant avec vivacité vers le commandant B... :

— En avant ! lance tes hommes maintenant, ils arriveront avant qu'ils n'aient le temps de recharger leurs armes !...

Ce trait de dévouement électrise nos soldats et quelques instants après le pavillon français flotte sur la redoute...

Protégé par sa nudité

Durant le siège du fort de Fautahua, l'amiral Bruat, accompagné de l'un de ses aides de camp, après avoir examiné les préparatifs de l'assaut qu'on devait prochainement donner au fort, eut la fantaisie de se baigner dans la rivière qui arrose la vallée. Ils passèrent là une heure au moins étendus sous de frais ombrages ou plongés dans l'eau courante et limpide qui fuyait au centre de l'épais fourré où ils s'étaient réfugiés.

A quelque temps de là, Fautahua fut emporté d'assaut. D'intrépides voltigeurs, grimpant d'arbre en arbre, de branche en branche, de roche en roche, et guidés par des indigènes parmi lesquels se trouvait Tariirii (le chef de Haapape) s'emparèrent du fort par surprise et y plantèrent le drapeau de la France.

Un jour, en causant de ce fait d'armes avec le principal chef tahitien qui avait pris part à cette affaire, l'amiral Bruat faisait ressortir l'excellente position de ce fort situé à 430 mètres sur les montagnes, quand celui-ci se mit à sourire.

— Qu'as-tu à sourire ? demanda l'amiral.

— C'est, répondit ingénument le chef, que tu n'es monté à Fautahua que parce que je l'ai bien voulu... Te rappelles-tu ce jour où tu te baignas dans la vallée avec ton aide-de-camp ?... Eh bien ! ce jour-là, je t'ai tenu pendant une heure au bout de ma carabine, et je n'étais pas seul !

— Ah ! fit l'amiral étonné, et pourquoi ne m'as-tu pas tué ?

A cette question, la figure du chef s'anima, et relevant la tête avec fierté :

— J'aurais été déshonoré aux yeux des miens, s'il m'était arrivé de tuer, nu et par trahison, un *Tavana* tel que toi... (Allusion au Combat du 17 décembre 1846).

Ces faits n'ont pas besoin de commentaires.

¹ - N.C. : Le *Namu* est le nom que les Tahitiens donnent à l'eau-de-vie qu'ils préparent avec le jus exprimé et fermenté des oranges (*Ava Anani*).

N.E. : Voir aussi pp. 309-311.

épiait la venue de son chef. Il parut, marcha vers le haut du groupe circulaire, facile à reconnaître à son magnifique collier de dents de cachalot, attribut principal de son grade de généralissime. Nous apercevant, il nous tendit la main, nous fit asseoir à ses côtés, puis donna le signal. Ce *kava* étant à notre intention, Hata nous en fit les honneurs.

Au signal donné, un des principaux *mata-boulaïs*, assis à l'autre bout du cercle, prit un large plat, sorte de trépied dont l'intérieur, vernissé par le sédiment de la liqueur, attestait les vieux et longs services. Prenant alors des mains d'un naturel une immense botte de *kava* destinée à la préparation du jour, il la distribua racine par racine au peuple qui entourait les convives, choisissant les hommes les plus jeunes, les femmes les plus fraîches »

Nous passerons ce cérémonial, le même que nous venons de décrire, et nous ajouterons seulement que tout *mata-boulaï* qui acceptait la mission de préparer le *kava* devait être bien sûr de lui-même ; car un *kava* manqué dans une occasion importante était une honte pour le manipulateur. Celui qui prépara ce *kava* était l'artiste le plus habile de sa tribu ; aussi chacun avait-il préparé d'avance sa coupe, composée de feuilles de cocotier adroitement disposées ; chaque coupe ne servit qu'une fois ; on la jeta ensuite.

La description du capitaine Waldegrave en 1830

Le capitaine Waldegrave, du sloop de guerre le *Seringapatnam*, raconte à peu près de même le cérémonial du *kava* qui fut donné en 1830, par un chef de Mori nommé Parton, au *touï-tonga* (roi) de Pangaï à son retour des îles Hapaï, ainsi que les détails du *kava* auquel il assista à *Vavao* (îles Tonga), quand il alla demander raison au chef Finau de l'insulte faite par lui au pavillon britannique au sujet de l'attaque par ses sujets de deux navires baleiniers dont les équipages avait été blessés ¹.

Après ces descriptions de Mariner, de Pendleton et de Waldegrave, disons comment nous avons vu, nous-même, préparer le *kava* en Océanie, de 1854 à 1858.

La préparation du *kava* à Tahiti d'après Cuzent (1854-1858)

Ce sont les jeunes filles, ou à leur défaut, des jeunes gens qui mâchent les racines de *kava*. On choisit de préférence pour cette opération délicate, celles ou ceux qui ont les plus belles dents ; ils se lavent préalablement la bouche et les mains et disposent des vases spéciaux d'une propreté irréprochable. Ce sont de grands plats creux en bois portés sur trois pieds, qu'on appelle *umété*. Autrefois, les jattes ou récipients dans lesquels les chefs préparaient l'*ava* étaient, au dire de Cook, « remarquablement ouvragés. Ils étaient ronds, de huit ou dix pouces de diamètre et parfaitement luisants à l'intérieur. Trois et quelquefois quatre petites figures humaines, ayant différentes attitudes, les supportaient. Il y en avait qui reposaient, sur les mains des figures, étendues au-dessus de la tête ; d'autres reposaient sur la tête et les mains, d'autres, étaient appuyés sur les épaules. Les proportions de ces figures étaient très-exactes, elles étaient très-finies et l'effort des muscles bien marqué ². »

J'insiste sur cette observation, parce que dans le *Dictionnaire de matière médicale* de Mérat et de Lens, on a écrit le contraire. « Il paraît, y est-il dit,

¹ - N.E. : Le capitaine William Waldegrave (1788-1859) commande la frégate *HMS Seringapatam* de mai 1830 à avril 1832 et parcourt l'Océan Pacifique.

² - N.E. : Nous n'avons pu trouver cette référence de Cook.

qu'aujourd'hui, instruits par les Européens, les naturels de la Polynésie préparent le *kava* par l'infusion de la racine de ce poivre et sa macération dans l'eau où elle subit un commencement de fermentation. » Il était important de faire cesser cette erreur.

L'odeur aromatique de la liqueur de *kava* attire promptement une grande quantité de petites mouches ; aussi a-t-on la précaution de couvrir le vase qui le contient, soit avec une feuille de taro (*arum esculentum*), soit avec un morceau de feuille de bananier. Le *kava* est donc une boisson essentiellement aqueuse et non fermentée, malgré ce que dit encore d'Orbigny dans son *Dictionnaire universel d'Histoire naturelle*, t. 10, p. 360.

Mâchée à l'état frais, la racine de *kava* est d'abord douce et aromatique, puis elle devient amère, âcre et piquante, provoque une salivation abondante et fait éprouver au bout de quelques instants un sentiment de brûlure et de cuisson à la langue.

La mastication du *kava* surexcite tellement la muqueuse buccale de celui qui s'est chargé de ce soin, qu'il ne peut participer à la distribution du breuvage ; il lui serait impossible de le garder, il le vomirait à l'instant. Mais celui des buveurs qui se trouve le premier débarrassé de l'ivresse s'empresse de mâcher une nouvelle dose de racine, et le masticateur peut à son tour satisfaire sa passion.

La dose se calcule par le nombre de bouchées de racine mâchée, Deux bouchées délayées dans un verre d'eau fraîche constituent la dose ordinaire de chaque individu. Il y a pourtant des buveurs qui en délaient trois et quatre dans la même quantité d'eau ; l'ivresse alors est presque instantanée. Si l'on ne fait usage que de la dose ordinaire, l'ivresse ne se produit plus que vingt minutes après l'ingestion ; mais si l'on n'a pas l'habitude du *kava*, l'on se trouve subitement ivre.

Le *kava* se boit dans une moitié de coco grattée, transformés ainsi en une coupe légère et transparente qui, après un certain temps d'usage, prend une belle teinte jaune et acquiert un vernis éclatant. A la beauté du vernis on jugeait autrefois la richesse de celui à qui appartenait la coupe, puisqu'il n'y avait que les gens fortunés qui pouvaient se donner fréquemment le luxe de ce breuvage .

La saveur de cette boisson est d'abord douce, puis elle devient piquante et âcre. Lorsque les Polynésiens prennent la coupe pour boire le *kava*, ils hésitent quelques instants avant d'avalier le liquide, et la répugnance qu'ils éprouvent se traduit chez eux par des nausées, des contractions répétées de l'estomac. Cette première impression de dégoût surmontée, ils avalent tout d'un trait le liquide, et immédiatement après ils se gargarisent avec de l'eau fraîche et se lavent aussi le visage et les mains. Le *kava* n'est donc pas pour eux, ainsi qu'on l'a écrit dans la *Revue coloniale*, vol. XVI, 2^e série, page 89, « une boisson agréable à laquelle on s'habitue aisément. »

Les Taltitiens ne mangent pas avant de prendre le *kava* ; mais, dès qu'ils l'ont avalé, ils se hâtent de prendre des aliments avant que l'ivresse les saisisse. Les mets qu'ils choisissent de préférence dans ce cas sont le poisson cru et le fruit cuit de l'arbre à pain. Leur repas achevé, ils allument une cigarette, prennent une position commode, se couvrent le visage et attendent ainsi, dans un repos complet, que l'effet du breuvage se manifeste.

D'autrefois, dès que les indigènes ont pris ce breuvage, ils causent et plaisantent entre eux, tout en exhalant par le nez ou en avalant la fumée de leur

cigarette, qu'ils rendent ensuite par la bouche avec beaucoup de lenteur. Au bout de dix minutes ou un quart-d'heure, suivant la dose, ils pâlisent, se taisent ; une sensation pénible se fait sentir à l'épigastre, sensation qui disparaît si les buveurs mangent en ce moment. Leurs traits prennent une expression morne, hébétée ; leur vue se trouble, une vive rougeur des conjonctives et des phénomènes de diplopie se manifestent. Des bourdonnements d'oreilles incommodes les buveurs, qui portent la main à l'oreille comme pour éloigner un corps étranger. La circulation se ralentit d'une manière notable, tout le corps est pris d'un tremblement nerveux, avec projection de la face en avant. La station et la marche deviennent absolument impossibles. La respiration est faible, tout en conservant son rythme normal : le pouls a beaucoup diminué de fréquence et d'ampleur. De fréquentes envies d'uriner se produisent, peu chaque fois, mais jusqu'à vingt fois dans une heure. Il y a absence complète d'appétits génésiques ; les sueurs abondantes, dont on a parlé, n'existent pas.

Après ces premiers symptômes survient une *sorte* d'extase ; les buveurs restent plongés dans cette ivresse comateuse qui pourtant laisse intactes les facultés intellectuelles. C'est alors que pour l'Indien commence la période de la jouissance. Tout entier absorbé dans l'idée qui lui complait, le moindre bruit en le rappelant à la vie réelle détruit les conceptions bizarres qui charment son imagination et l'incommode outre mesure. Un silence et un repos absolu lui sont indispensables. Si dans cet état on vient à l'inquiéter, il s'irrite et peut devenir furieux. Quand on lui adresse la parole, il ne répond qu'en rechignant, avec lenteur et une difficulté extrême ; le questionner en ce moment, c'est littéralement le mettre au supplice.

Ce n'est que lorsque cette rêverie mélancolique commence à se dissiper que les buveurs hasardent quelques mots brefs ; puis les mouvements reparassent peu à peu. L'ivresse passée, il ne leur reste qu'un peu d'hébétude et une grande fatigue dans toutes les articulations ; aussi vont-ils immédiatement se plonger dans l'eau courante et fraîche de quelque ruisseau. Au repas qui suit, ils s'abstiennent de *popoi* 1, et ne mangent que de la noix de coco.

Quand l'ivresse se fait attendre, ce qui dépend de l'espèce de racine qui a servi à préparer le breuvage, et si elle a été récoltée dans les terrains humides, les buveurs restent plongés dans une profonde torpeur ; ils s'impatientent, s'irritent au moindre bruit et deviennent méchants. On ne peut non plus les faire parler sans les rendre malades. Dès qu'on pénètre dans une case, où quelque indigène cuve son *kava*, on voit le buveur entr'ouvrir péniblement ses paupières alourdies, faire signe de la main de marcher plus doucement, de ne pas parler et de ne pas l'incommoder. Lui parle-t-on, il faut que ce soit à voix très-basse ; sans quoi il se plaint de violents maux de tête. Un bruit plus fort le contrarie, l'excite, provoque des vomissements, et l'ivresse se dissipe.

Aux îles Marquises, les indigènes fument beaucoup dès qu'ils sont sous l'influence du *kava*. Aussi gardent-ils près d'eux un enfant, c'est le plus souvent une petite fille (*paoé*), pour entretenir le feu du tison et pour, sur leur moindre geste, venir allumer leur pipe ou leur cigarette. Il est défendu (*tabu*) aux indigènes de passer dans les environs des cases isolées où se réfugient les buveurs de *kava*, et il n'y a que ceux qui leur préparent à manger qui ont le droit d'y pénétrer. Les femmes ne peuvent en approcher sous les peines les plus sévères. Jadis elles ne pouvaient toucher à la coupe dans laquelle se boit le *kava* ; si par

un hasard malheureux, l'une d'elles brisait un de ces vases, elle était vouée à une mort certaine et tôt ou tard elle mourait empoisonnée. Les Kanaques portaient alors, suspendue à la ceinture, la coupe destinée au *kava*, afin de la garantir, de toute souillure. De nos jours, les Noukahiviennes peuvent boire du *kava*, surtout depuis que des médecins européens leur ont recommandé ce breuvage comme prophylactique du *tona* (syphilis) et comme remède contre la phthisie. Elles en boivent encore pour guérir la bronchite une dose légère le soir avant de se coucher.

Les véritables buveurs de *kava* en prennent chaque jour six à huit fois et même davantage pour entretenir leur ivresse. Parvenus à leur sixième ou huitième dose, un tremblement nerveux les saisit tellement fort qu'ils ne peuvent plus porter la coupe à leurs lèvres. L'air hébété, ils la dirigent vaguement de haut en bas, la portent à leurs yeux, à leur nez... aussi faut-il leur venir en aide. Pour diminuer les contractions spasmodiques de l'œsophage, de l'estomac et les empêcher de vomir, on leur comprime fortement l'épigastre et le dos avec les mains. Ils hument alors lentement, plutôt qu'ils ne boivent, le liquide qu'on leur présente.

L'ivresse du *kava* a de l'analogie avec celle de l'opium, mais diffère de celle du haschisch. L'on voit les buveurs de *kava*, comme les thériakis, avoir des jambes de coton, c'est-à-dire s'affaisser sous le poids de leur corps, tandis qu'au contraire, les buveurs ou les fumeurs de haschisch sont pris d'une envie irrésistible de sauter et de danser.

A dose faible, le *kava* est une boisson tonique, stimulante, qui donne la force de supporter aisément de grandes fatigues, tout en procurant une excitation agréable que les anciens chefs sauvages savaient fort bien mettre à profit au moment du combat.

A dose élevée, le *kava* produit l'ivresse triste et silencieuse que nous venons de décrire, ivresse qui ne dure guère plus de deux heures si l'on en fait un usage fréquent, mais qui peut durer douze heures si on en boit rarement. Laisse-t-on passer quelques jours sans en prendre, l'ivresse dure six heures dès qu'on se remet à en boire.

L'ivresse du *kava* d'après le docteur Nadeaud

Mon ami, M. Nadeaud, alors médecin de la marine, a constaté pendant son séjour à Tahiti (1856-1859), que l'ivresse du *kava* n'était pas accompagnée des rêves agréables avoués par Uata, et que l'attrait qu'elle peut offrir consiste dans une sensation particulière, difficile à décrire, mais qui rappelle l'anéantissement qu'on éprouve au sortir d'une sieste prolongée dans les pays chauds. Les sueurs abondantes dont parlent Lesson et d'autres auteurs sont, ajoute M. Nadeaud, une pure invention destinée à expliquer les prétendus effets dépuratifs du *kava*, car on a avancé qu'il triomphait des accidents syphilitiques¹.

Lesson prétend, en effet, que « l'ava est anti-gonorrhéique et anti-leucorrhéique, et que les Tahitiennes, l'employaient comme moyen prophylactique à la suite, de leurs relations journalières avec les équipages européens. » Cela n'est pas exact ; il est bien certain, au contraire, qu'au lieu de provoquer les sueurs, le *kava* les diminue manifestement. Malgré cela, les Tahitiens ont recours au *kava* (ou *ava*) dans les affections rhumatismales, dans la bronchite, dans la blennorrhagie chez les deux sexes, et M. Nadeaud l'a vu maintes fois essayer sans succès chez les phthisiques.

¹ - N.E. : Voir p. 74.

Usage des oranges à Tahiti

Les Tahitiens font une consommation prodigieuse d'oranges pendant toute la saison. Outre cette consommation en nature, ils préparent aussi avec le suc de l'orange une boisson fermentée, sorte de vin appelé *Namu* par les Européens, mais dont le véritable nom indigène est *Ava-Anani*, eau-de-vie d'oranges.

Cette préparation, sévèrement interdite par la police française à cause des excès de toute nature dont elle devient l'occasion ou le prétexte, se fait nécessairement en cachette et au loin, dans les montagnes ou bien au fond des vallées.

Deux ou trois jours avant la date fixée pour la réunion, les indigènes se rendent furtivement au lieu convenu pour préparer le breuvage convoité. Les oranges sont promptement dépouillées de leur écorce et divisées au moyen d'un morceau de bambou effilé. Un baril, défoncé par un bout, fait l'office de récipient et reçoit le jus exprimé par la pression des fruits sur la partie supérieure et arrondie d'un piquet disposé auprès de son ouverture. A défaut de baril, de gros tronçons de bambou en tiennent lieu et sont, une fois remplis, soigneusement cachés dans les arbres, au sein du feuillage, durant une couple de jours, pour donner à la fermentation le temps de s'accomplir.

Le baril suffisamment pourvu de jus, celui-ci est dépuré au moyen d'une poignée de filaments (*Mou*), que l'on y promène et qui se chargent des débris de cellules les plus volumineux, puis le fût est soigneusement recouvert avec des feuilles de *Purau* et enfoui dans le sol jusqu'au moment, impatientement attendu, des libations.

Au bout de quarante-huit heures, le liquide présente une forte couche d'écume, dans laquelle sont emprisonnés les corps étrangers qu'il tenait en suspension ; il s'est éclairci et a pris une agréable

teinte rougeâtre : il est tout à fait à point.

Hommes et femmes s'empressent alors vers le lieu du rendez-vous, mais en suivant des sentiers ignorés de la police, des voies détournées. Ils ont grand soin de ne quitter leur village qu'un à un, afin de ne point éveiller l'attention des agents de la police indigène (*Mutoi*). Mais, en dépit de toutes ces précautions, il est très rare que ces derniers n'aient pas connaissance ou soupçon du délit. Aussi, bien souvent, au grand désarroi des buveurs, ils tombent inopinément au milieu de l'orgie pour y saisir quelques-uns des délinquants, qu'une ivresse complète leur livre sans défense et qu'ils envoient en prison cuver leur vin de *Anani*.

Quoi qu'il en soit, les fidèles réunis, l'on place des vedettes en bon nombre pour se donner autant de sécurité que possible, puis on prend quelques aliments pour la forme, mais on danse beaucoup, on chante et surtout l'on boit à bouche que veux-tu. La coupe de coco circule sans relâche au sein de la réunion de plus en plus bruyante, que les échos indiscrets ne manqueront pas de trahir. Sous ce ciel brûlant, deux coupes de vin d'orange suffisent, en moyenne, pour amener l'ivresse.

Alors les danses deviennent de plus en plus échevelées, des cris rauques, plutôt que des chants, s'exhalent de ces poitrines haletantes ; une convoitise ardente et sauvage éclate dans les regards des hommes, tandis que chez leurs dignes compagnes tout concourt, gestes et poses lascives, attitudes provoquantes, à les amener aux dernières limites du paroxysme, et bientôt tous gisent confondus dans les étreintes convulsives de la Vénus bestiale...

La liqueur est épuisée ; les passions brutales sont assouvies. La satiété et la fatigue, non moins que la nuit qui s'avance,

font songer au retour. Chacun alors tire de son côté, mais les feux allumés pour éclairer la retraite, en apparaissant sur la montagne, indiquent aux *Mutoi* la trace des buveurs... Le front ceint des tiges du *Miri* en fleurs, le corps enlacé de guirlandes de *Auti* ou de frondes de fougères odorantes, les femmes rappellent les bacchantes des saturnales antiques. Leurs éclats de rire, leur caquetage bruyant ne manquent pas de les trahir et d'appeler l'attention de la police qui met la main sur ces vierges folles et les envoie finir en prison la fête si joyeusement menée durant le jour. Le lendemain, le juge du district les condamne à une amende et à un certain nombre de jours de travail au profit du gouvernement. Les hommes, on le pense bien, ne sont ni moins justement, ni mieux traités.

Ces orgies, dont nous venons de tracer une faible esquisse, sont encore aujourd'hui trop fréquentes. Il ne se fait pas un chargement d'oranges, que tous les gens du district où se récoltent les fruits ne préparent en secret du vin de *Anani*. Aussi sont-ils ivres presque tous les soirs, encouragés qu'ils sont parfois par les équipages des navires qui manquent rarement de venir se joindre à eux.

Ces libations ne se terminent pas toujours d'une façon inoffensive. Le fait suivant, survenu pendant que j'étais encore à Papéiti, en est la preuve :

Le lundi, 18 août 1856, à huit heures du soir environ, les habitants de Auae, district de Fâaa, amenèrent à la maison d'arrêt de Papéiti un homme qui venait de tuer d'un coup de hache le nommé Térépohé, son voisin. Ce meurtrier, appelé Taaé, dit Oopa, vivait avec Térépohé dans une intimité qui, au dire des voisins, allait très-loin. Mais la jalousie d'Oopa ne s'éveillait que lorsque le feu des boissons alcooliques venait secouer son apathie ordinaire, et rallumer dans son sein une vieille haine qui couvait sourdement, peut-être, sans s'éteindre jamais. Dans ces circonstances, il avait parfois proféré des

menaces contre Térépohé, sans jamais y donner de suite.

Lundi soir, Oopa était étendu dans sa case avec quelques amis, par une de ces belles nuits si communes sous le climat de Tahiti. On avait bu force rasades d'eau-de-vie d'oranges et les têtes s'étaient échauffées. Oopa étant un moment sorti, trouva à son retour chez lui Térépohé seul avec sa femme. Leur contenance lui parut si embarrassée, que des soupçons se présentèrent en foule à son esprit et qu'une querelle s'en suivit. Térépohé quitta alors la case de Taaé suivi de sa femme. Que se passa-t-il ensuite ? Personne ne l'a vu. – Au bout de quelques instants les voisins entendirent des voix du côté de la maison d'Oopa ; un grand cri retentit, et rien ne troubla après le bruit des vagues qui roulaient écumantes à travers les récifs.

Quand on accourut avec des torches, on trouva en dehors et près de la porte d'Oopa, enveloppé dans une natte, un cadavre portant au sein gauche une profonde blessure.

Assis au milieu de sa case, le meurtrier se laissa garotter sans résistance et conduire en prison. Interrogé par le directeur des affaires européennes, chargé de la police, Oopa avoua son crime et raconta sans hésiter et sans restriction aucune, toutes les circonstances de l'acte qu'il venait de commettre ¹.

Le 27 août, il comparut devant la haute cour des juges indigènes (*toohitus*). Ce tribunal étant le dernier degré de la juridiction indigène, ses jugements sont sans appel et seulement susceptibles de recours en grâce. Composée de sept grands juges, la haute cour ouvrit sa séance en présence d'une foule d'indigènes accourus de tous les points de Tahiti, ainsi que des îles voisines,

Assis sur une estrade, autour d'une table disposée en fer à cheval, les juges, en robe rouge et présidés par Taïrapa, étaient : Nuutéré, Haérotai, Tariirii, Nou-nou, Taamu et Roura, En bas et à droite de l'estrade, était Poroï, et à gauche, Oté qui

¹ - *Messenger de Tahiti*, du 24 août 1856.

remplissait provisoirement l'office de ministère public, fonction laissée vacante par la mort toute récente du toohitu Maré.

Une fois introduit, l'accusé conserva le même calme que celui dont il avait déjà fait preuve au moment de son arrestation. L'audition des témoins terminée, la femme d'Oopa avoua qu'à l'instant de la rentrée de son mari à la case, elle venait de se rendre coupable d'adultère avec Térépohé.

L'audience fut renvoyée au lendemain ; une fois la cause suffisamment entendue, le ministère public posa ses conclusions... Le tribunal condamna le meurtrier à la peine de mort et il acquitta sa femme !

Cette condamnation produisit une vive et pénible impression sur la partie européenne de l'auditoire, qui comptait

sur plus d'indulgence de la part d'une race d'hommes qui d'ordinaire se montrent moins soucieux de la vertu de leurs femmes et de leurs filles. Cette sentence n'étant plus susceptible que d'un recours en grâce, Oopa en référa à la clémence de la reine Pomaré qui demanda « à regarder dans son esprit », c'est-à-dire, le temps de la réflexion.

La demande de ce délai répandit dans le public une certaine inquiétude, et les bruits les plus sinistres ne tardèrent pas à circuler. La reine, disait-on, qui avait déjà gracié plusieurs condamnés, se reprochait son indulgence comme une faiblesse, et l'on assurait qu'elle ne pardonnerait pas cette fois. Cependant, le 3 septembre, S. M. écrivit à M. le gouverneur commissaire impérial, qu'elle venait de prendre une décision ; voici sa lettre :

« Papéili, 3 septembre 1856.

Monsieur le Commissaire Impérial,
Je vous salue au nom du vrai Dieu. Voici ma parole à vous :
J'ai réfléchi sur la justice de la peine qui a été infligée par les toohitus à Taaé, qui avait été accusé d'avoir assassiné Térépohé, et voici la décision à laquelle je me suis arrêtée.
Je vous informe clairement, M. le commissaire impérial, que je n'approuve pas la peine de mort que lui ont infligée les toohitus.
Je vous informe que je fais grâce à Taaé ; il ne sera pas pendu.
Voici la peine qui me paraît juste pour son crime :
C'est la prison avec le travail pour le gouvernement, pendant deux années.
Assez parlé.
Je vous salue au nom du vrai Dieu.

*La reine des îles de la Société,
Pomaré. »*

L'influence française fut d'un grand poids dans cette décision de la reine, qui toujours hésitait. Par suite de cette commutation inespérée, Oopa fut placé comme aide-cuisinier, à l'hôpital de la marine où il resta pendant tout le temps de sa condamnation. Cet homme avait

une nature douce, et personne ne pouvait se figurer qu'il se fût rendu coupable d'un pareil crime, Mais l'*ava-anani* avait troublé sa raison, et dans un moment d'ivresse, devenu complètement fou, il avait accompli un meurtre qu'il ne cessa jamais de déplorer.

Les funérailles du prince Arii-Aue en mai 1855

1 - N.E. : Ce texte a paru dans le *Bulletin de la Société académique de Brest* de 1870 puis en 1872 dans *Voyage aux îles Gambier* (dont nous suivons la pagination) et enfin en 1885 dans *Souvenirs de l'Océanie*

2 - N.E. : Etienne Prat précise en 1869 à la page 42 de sa « Topographie médicale de l'île de Taïti (Océanie) - Considérations générales sur les affections dominantes principalement envisagées au double point de vue étiologique et thérapeutique – Relations sommaires sur quelques cas chirurgicaux, avec déductions pathologiques » publiée à Toulon en 1869 :

« Un fait de ce genre se passa en 1856, dans la personne du fils aîné de la reine Pomaré, le jeune Ariihaué, l'héritier présomptif de la couronne. Ce garçon, à peine âgé de seize ans, nous avait consulté, quelques mois auparavant, pour un gonflement de l'extrémité inférieure du radius droit, accompagné de douleurs ostéocopes caractéristiques. Ayant puisé tous les renseignements qui nous parurent nécessaires pour établir un diagnostic certain, nous apprîmes bien vite que Ariihaué avait été frappé de plusieurs affections syphilitiques auxquelles il n'avait opposé aucun traitement spécifique, et nous nous empressâmes de prescrire les préparations de Puche et l'iodure de potassium.

Sous l'influence de la médication rationnelle, la tuméfaction du radius diminua rapidement, trop rapidement peut-être, car au bout d'une vingtaine de jours, le fils de la reine, se considérant comme radicalement guéri, cessa brusquement le traitement altérant auquel nous l'avions soumis, se livra sans doute, au sein de la cour, à des excès vénériens répétés, et ne vint ultérieurement réclamer de nouveau nos soins, que quand il se sentit frappé de phtisie pulmonaire et abdominale (Carreau), parvenue à la période de ramollissement.

Cet état n'avait plus de médication possible, et un mois plus tard, Ariihaué avait cessé de vivre.

Un an avant, avait succombé à la même affection, engendrée par une cause identique, Aimatea, nièce et fille adoptive de Pomaré, fiancée de l'héritier présomptif. »

Les funérailles¹ du prince d'Arii-Aue, fils aîné de S. M. la reine Pomaré, se firent avec pompe à Tahiti, les détails de cette intéressante et nouvelle étude de mœurs, trouveront certainement encore ici leur place.

Agé de 16 ans, Arii-Aue mourut dans la nuit du 13 mai 1855, après une longue et douloureuse maladie². Ce prince, •364• d'une constitution délicate, étant déjà usé par des abus de tous genres, la phtisie pulmonaire le mena prématurément au tombeau. Parlant un peu français, Arii-Aue était l'héritier présomptif de la couronne de Tahiti. La veille de sa mort, il voulut absolument se lever et venir s'asseoir sur la galerie de la maison de sa mère, où il trouva ses frères qui riaient, jouaient et faisaient beaucoup de bruit. « C'est parce que vous me voyez mourant, leur dit-il, que vous faites tout ce tapage ?... Sortez d'ici !... » Puis s'adressant à la reine : « Je vais bientôt mourir, lui dit-il, promettez-moi d'obliger mes frères à ne jamais susciter de querelles aux Français ;... qu'ils soient leurs amis. Je serais heureux de les voir quitter Papeïti pour aller résider à Papaoa, loin des conflits de la politique, et mieux vaudrait pour le bonheur de votre peuple, que vous abandonnassiez le pouvoir au gouvernement français. »

Quelques moments après, il eut une fantaisie de malade. Ayant fait appeler M. Gaillard, restaurateur, qui habitait près de chez lui, il le pria de lui apporter de la soupe grasse et une bouteille de vin de Bordeaux. Mais, changeant subitement d'avis, et se croyant plus vigoureux qu'il n'était, il prit le bras de M. Gaillard préférant, lui dit-il, aller paisiblement manger sa soupe chez lui. Ses jambes, très-infiltrées, lui permirent à peine de faire une couple de pas, et c'est le lendemain, à 3 heures du matin, qu'il s'éteignit, conservant jusqu'à son dernier souffle toute sa lucidité d'esprit.

On le garda dix jours dans une petite case en planches peinte en noir extérieurement et intérieurement, élevée de plusieurs marches, située à gauche et à l'entrée de l'enclos de l'habitation de la reine. C'est dans ce logis que le corps du prince resta exposé, dans trois cercueils, le premier en zinc, et les deux autres en bois de *Tamanu*. La reine désirant les recouvrir de velours noir, en chercha •365• vainement dans l'île. La Loge maçonnique lui ayant fait présent du drap mortuaire qu'elle possédait, Pomaré put alors décorer le cercueil de son fils de velours et de clous argentés. Le corps du prince et les trois bières, ne pesaient pas moins de 600 kilogrammes.

Accroupies à l'orientale près du Cénotaphe, la reine et sa famille étaient sur des nattes, recevant les députations qui arrivaient de tous les points de l'île et de l'Archipel.

Après avoir déposé ses présents aux pieds de la reine, chaque députation poussait des cris lamentables : *Aué aué ! aué !* (Hélas ! hélas ! hélas !) s'écriait-on les yeux pleins de larmes, et toute la foule de répondre aussitôt. Ces manifestations bruyantes se reproduisaient d'une manière invariable à l'arrivée et au départ de chaque visiteur important. La reine et les parents retrouvant ensuite

leur gaîté, causaient, riaient même aux éclats, selon l'originalité des récits de l'assemblée : Pomare fumait paisiblement une cigarette. J'avoue que je restais stupéfait de ce passage si subit de la douleur à la joie, quand le soir je vins chez la reine pour lui serrer la main.

Campés sur la pelouse vivement éclairée par la lune, des milliers d'indigènes fumaient accroupis au sein d'un air tiède encore, entonnant de temps à autre des cantiques harmonieux (*hyménées*).

La population de Tahiti prit le deuil : la reine ordonna à toutes les femmes, selon l'ancienne coutume, de se couper les cheveux, et bientôt tombèrent sous des ciseaux barbares, de longues et magnifiques chevelures d'un noir d'ébène. Quelques jeunes filles en firent des couronnes tressées, dont elles se parèrent. D'autres, désolées de ce sacrifice imposé, les enfouirent dans la terre, quelques-unes les laissèrent sur le chemin. Quant aux hommes, il y en eut qui se rasèrent seulement la nuque ; d'autres tout un côté de la tête, conservant l'autre côté **•366•** intact. Les chapeaux de paille furent recouverts de satin noir, et les femmes y ajoutèrent une voilette en gaze de même couleur.

Arii-Aué étant le chef d'Afaïti (presqu'île), tous les gens de ce district étaient accourus, apportant à la reine des présents en nourriture, et de toute espèce. Vêtues d'habits de deuil, les femmes, les cheveux coupés courts, les hommes, la tête rasée (au rasoir), défilèrent d'abord devant la maison mortuaire, puis ils formèrent le cercle. Prenant alors la parole, Apo, doyen des *Raatiras* d'Atimaha (île Moorea), s'exprima en ces termes :

« Salut à toi Pomare, reine de Tahiti, salut au nom du vrai Dieu ! Nous venons ici, nous chefs, juges, *mutoi*, et *hui-raatira* des districts, pour te saluer et pleurer avec toi la mort de ton fils. »

Taïrapa, orateur de la reine, répondit :

« Chefs, juges, *mutoi* et *raatira* des districts, Pomare est heureuse de vous voir. Elle vous remercie de cette marque d'intérêt et vous invite à entrer dans cette maison pour pleurer sur le corps de son fils. »

Puis la foule entra, et la demeure de la reine retentit de sanglots.

Une autre fois, arrivèrent au complet les habitants des districts de Faaa, de Punaauia et de Paea. Après une allocution du genre de la précédente, les jeunes gens entonnèrent l'hymne de *Pomare-Vahine arii no Tahiti*, et un ministre indigène récita une prière.

Au bout de dix jours, il s'exhalait une odeur tellement forte des cercueils, qu'il fallut songer à inhumer le prince.

C'est le 23 mai 1855, à 6 heures du matin, que ces funérailles se firent, sous une pluie torrentielle qui commença dès le matin, et qui ne cessa de tomber en averses continuelles qu'à 8 heures.

Dès le coup de canon du matin, les indigènes s'occu**•367•**pèrent de la place qu'ils devaient avoir dans le cortège. Beaucoup ne s'étaient pas couchés pour être plus tôt prêts.

Tout étant disposé à six heures, les troupes se rangèrent dans l'enclos de la reine sous les ordres du capitaine commandant de l'infanterie de marine. En lambeaux et criblé de balles à la prise de Tahiti, le pavillon de l'infanterie de marine, resté depuis lors au gouvernement, reparaisait pour la première fois à l'occasion de cette cérémonie.

Suivi d'un nombreux cortège, M. le Commissaire impérial se rendit chez Sa Majesté, traversant une double haie d'indigènes respectueusement découverts. Au nombre de six mille environ, ces indigènes bordaient la grande route, les femmes d'un côté et les hommes de l'autre. Les habitants de Tahiti, de Moorea, de Huahine, de Raiatea, de Bora-Bora, de Maupiti, se trouvaient là tous réunis.

Chaque cheffesse était à la tête de la députation de son district, ayant à ses côtés un *mutoi*, porteur d'un pavillon sur lequel était inscrit le nom du village. Les chefs, groupés près du cercueil, avaient aussi leur porte-drapeau, puis venaient les juges, les *mutoi*, les *raatira*, les gens du peuple, les femmes conduites par celle de leur chef, les jeunes filles, les enfants des écoles.

Abrité sous un dais de velours, richement drapé et orné de plumes noires, le cercueil était porté par dix chefs, au nombre desquels étaient Ravaï et Tariirii, faits l'un et l'autre chevaliers de la Légion-d'Honneur, à l'occasion de la prise de Fautahua.

La reine Pomare, se tenait derrière, vêtue d'une robe de satin noir, d'un voile qui lui tombait jusqu'aux pieds, et ayant sur la tête une couronne royale imitée avec des plumes noires. A ses côtés était Arii Faite son mari, vêtu d'un habit noir recouvert d'un manteau ressemblant à une •368• dalmatique, au poncho chilien, et garni de larges guipures¹. Puis venait le régent Paraita, décoré de la Légion-d'Honneur, vêtu d'un uniforme brodé d'or, avec l'épée, le chapeau monté, le tout encore recouvert d'un manteau garni de dentelles. Ce vêtement, qui lui descendait à mi-jambes, consistait en un morceau d'étoffe noire, au milieu de laquelle on avait pratiqué un trou pour y passer la tête. Tel était l'ancien costume que les chefs tahitiens mettaient à l'occasion des grandes cérémonies, avec cette différence qu'il était fait avec de la *tapa*. MM. Salmon et Darling, parents de la reine, ayant la tête rasée, se tenaient près de Pomare.

Tout le monde s'étant placé, la corvette de guerre française la *Moselle*, dont les vergues étaient croisées et le pavillon en berne, fit une salve de deuil de 21 coups de canon, et le convoi commença son mouvement vers Papaoa, village éloigné de 4 kilomètres de Papeïti. La pluie recommença en cet instant.

Un piquet de gendarmerie à pied et à cheval, le sabre au poing, commandé par un brigadier, ouvrait la marche. Venaient ensuite les sapeurs, les tambours et les clairons, les trois missionnaires anglais :

- le Révérend M. Orsmond, chef de l'Église tahitienne, le Révérend M. Darling père, de Punaauia, le Révérend M. Howe, suivis de tous les ministres indigènes,

- les sœurs de Saint-Joseph, à la tête des enfants de leur école, toutes vêtues de blanc ; l'une d'elles portait une bannière, sur le fond blanc de laquelle étaient peints les attributs de la mort,

- les jeunes garçons de l'école catholique,

- la compagnie d'ouvriers de l'artillerie de marine.

- Les coins du poêle étaient tenus par le Commissaire-adjoint, chef du service administratif de la marine, le capitaine directeur de l'artillerie, et les chefs indigènes, •369• Ariipaea et Ariipeu : les autres chefs suivaient, attendant leur tour pour porter le défunt.

¹ - N.E. : Les guipures sont une dentelle de fil ou de soie aux mailles très ajourées.

Venaient ensuite :

- S. M. la reine Pomare et les femmes de sa famille, celles de sa maison, Arii-Faité son époux, et Paraita le régent,
- le Gouverneur *p. i.*, seul, et à cinq pas en avant,
- l'évêque d'Axieri, ayant près de lui les consuls d'Angleterre et des Etats-Unis,
- les chefs de service, les commandants des bâtiments de la subdivision,
- les officiers de toutes armes, fonctionnaires et employés du gouvernement,
- Les notables, négociants et commerçants de Tahiti,

Enfin, la population indigène, dans l'ordre suivant.

Sur quatre colonnes parallèles :

- Les districts de Papeiti, d'Arue, d'Haapape, de Papenoo, de Te-Ue, de Te-Mehiti, de Mahaena et de Hitiaa,

Une députation des habitants de Raiatea, et de Huahine etc.,

Sur trois colonnes parallèles :

- Les districts de Faaa, de Punaauia et de Paea,

Sur quatre colonnes :

- Moruu, Vavari, Haapiti et Atimaha,

Sur trois colonnes :

- Afareaitu, Haumi, et Maatea,

Sur quatre colonnes :

- Papara, Atimahono, Papeuriri, et Papeari,

Puis les districts de la presqu'île,

Les habitants des îles Paumotu.

Enfin tous ceux qui n'avaient pas eu le temps de se procurer des vêtements noirs.

La troupe formait la haie dans l'ordre suivant

32 soldats de l'artillerie de marine, commandés par un lieutenant, •370•

48 marins de la compagnie de débarquement de la corvette la *Moselle*, commandés par un enseigne de vaisseau et un élève de 1^{re} classe,

64 hommes de l'infanterie de marine, avec un lieutenant et un sous-lieutenant,

40 hommes de la compagnie indigène.

Le cortège arriva, vers 7 heures 1/2, au pont de Fautahua. La route s'était transformée en une mare de boue, au milieu de laquelle piétinait la foule, éclaboussant nos uniformes. Vêtues de robes de soie ou de satin noir, coiffées d'élégants chapeaux garnis de plumes et de voilettes flottantes, les femmes étaient déjà méconnaissables. Elles semblaient sortir de l'onde, tant la pluie tombait dru en ce moment. Leurs vêtements, collés sur le corps, devenaient pour elles un grand obstacle à leur marche. Aussi, chose plaisante, plusieurs s'étaient retroussées, et le corps littéralement nu jusqu'au sommet des cuisses, elles barbotaient riant aux éclats, dans les flaques de boue qu'il leur fallait traverser. D'autres, ne conservant que leur chemise, cheminaient portant sous leur bras, et roulées en paquet, les robes garnies de dentelles qui, peu d'heures auparavant, les faisaient si élégantes. Beaucoup traversèrent même sans hésiter, le large ruisseau de Fautahua, dans le seul but de laver leur personne et leurs vêtements souillés de boue.

Les hommes ne firent pas plus de façon. Un grand nombre portaient à la main leur pantalon, n'ayant conservé que leur redingote : c'était un spectacle des plus comiques.

A cette limite, le Gouverneur *p. i.* prit congé de la reine. Il s'en revint à Papeïti, accompagné de l'évêque et suivi de nombreux officiers. Ils eurent beaucoup de peine à franchir le flot humain qui se rua sur eux, leur barrant la route.

•371•

Le cortège n'arriva qu'à 8 heures à la pointe de Papaoa. Le cercueil fut alors déposé entre le caveau funéraire de la famille des Pomare et une chaire disposée pour les missionnaires. Faisant face à la mer, les troupes se rangèrent en bataille le long du rivage, et le défilé des districts continua.

Il s'écoula plus d'une demi-heure avant que la population se fût rangée en cercle sur la pelouse située entre le temple et la mer. Une décharge générale de mousqueterie annonça le commencement de la cérémonie.

Maheanuu, ministre indigène de Faaa, parla d'abord, et, après lui, le Révérend M. Orsmond père monta en chaire. En ce moment, le soleil se dégageant des nuages, brilla d'un faible éclat, et tout sembla réuni pour donner un aspect imposant à cette scène. Le bruit de la mer se brisant sur le récif, le bruissement plaintif des arbres de fer, la brise qui passait par rafales, l'harmonie plaintive des chants religieux, la tête respectable du vieillard qui, près du cercueil, récitait les dernières prières appelant sur le défunt la bénédiction du Très-Haut, tout portait au recueillement.

Une seconde salve ayant eu lieu, le Révérend M. Darling père occupa la chaire et prononça un discours qui émut fortement l'auditoire.

Puis ce fut le Révérend M. Howe, qui fit un sermon plein d'éloquence, après lequel le corps du prince fut déposé dans une cabane peinte en noir, sorte de caveau dans lequel se trouvaient déjà les restes d'Aïmata, sa fiancée.

Quatre indigènes vêtus de l'antique costume tahitien, les gardiens du tombeau de Pomare II, reçurent le cercueil. Ces hommes sont les seuls qui, avec la reine, aient le droit de pénétrer dans ce caveau, mais ils ne peuvent y entrer avec leurs vêtements modernes. A l'occasion de ces •372• funérailles, ils durent rester vingt-quatre heures sans parler, sans boire et sans manger.

Le défilé commença ensuite, et chaque soldat, en passant devant le tombeau, déchargea son fusil en l'air : les troupes ne rentrèrent à Papeïti qu'à 4 heures.

La *Moselle* tira un coup de canon de deuil, de 5 minutes en 5 minutes, jusqu'au coucher du soleil, et les bâtiments de la rade gardèrent aussi leur pavillon en berne, telle fut la fin de cette triste journée.